

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites~~ Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé à MOLIERES (Tarn et Garonne) par l'église d'Espanel, la Place et les propriétés bâties (façades, élévations et toitures) et non-bâties, sises sur les lieuxdits "Eglise d'Espanel - la Bourdette - Cargue lone et Caudesaygues .

Le périmètre de ce site s'établit comme suit :

Au nord, les contours nord ouest, nord, nord est de la parcelle 712, le contour nord de la parcelle 696

A l'est, les contours est des parcelles 696 et 761

Au sud, les contours sud et sud est des parcelles 761 et 758, le chemin d'Espanel à Au Bourdeau les contours sud des parcelles 756, 755

A l'ouest, le contour ouest de la parcelle 755 la route, de G.C. n° 20 de MOLIERES à MONTPEZAT de Quer cy jusqu'au contour nord de la parcelle 712, origine du périmètre.

L'inscription vise les parcelles cadastrales n° 696, 712 à 714, 719 à 727, 755 à 761, section C, 1ère et 2me feuilles dont les propriétaires sont :

./.....

La commune .....	721 p. 722 à 724
B BAUDOU Jean gendre FAUROU, à LAGARD .....	755; 756; 757, p 757 p
BONNEMORT Jean-Baptiste à LA- BOURDETTE .....	712 à 714, 720 721 p
LAFARGUE Germain à CAUDESAY- GUES .....	696 p 696 p, 725 726, 727, 758 à 761
LAVERGNE Siméon, époux SABATIE maçon, à Espanel .....	719 p, 719 p, 719 p

ART. 2.

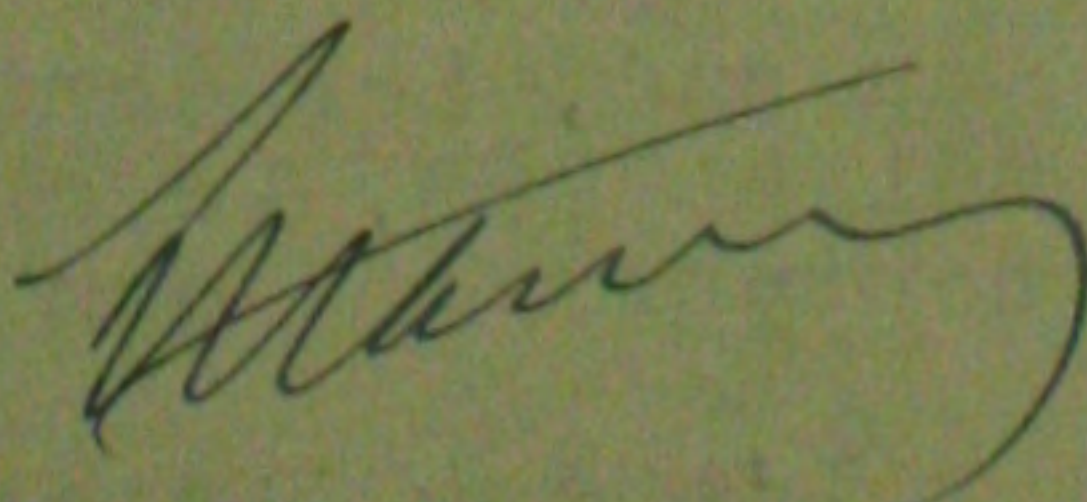
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de MOLIERES et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

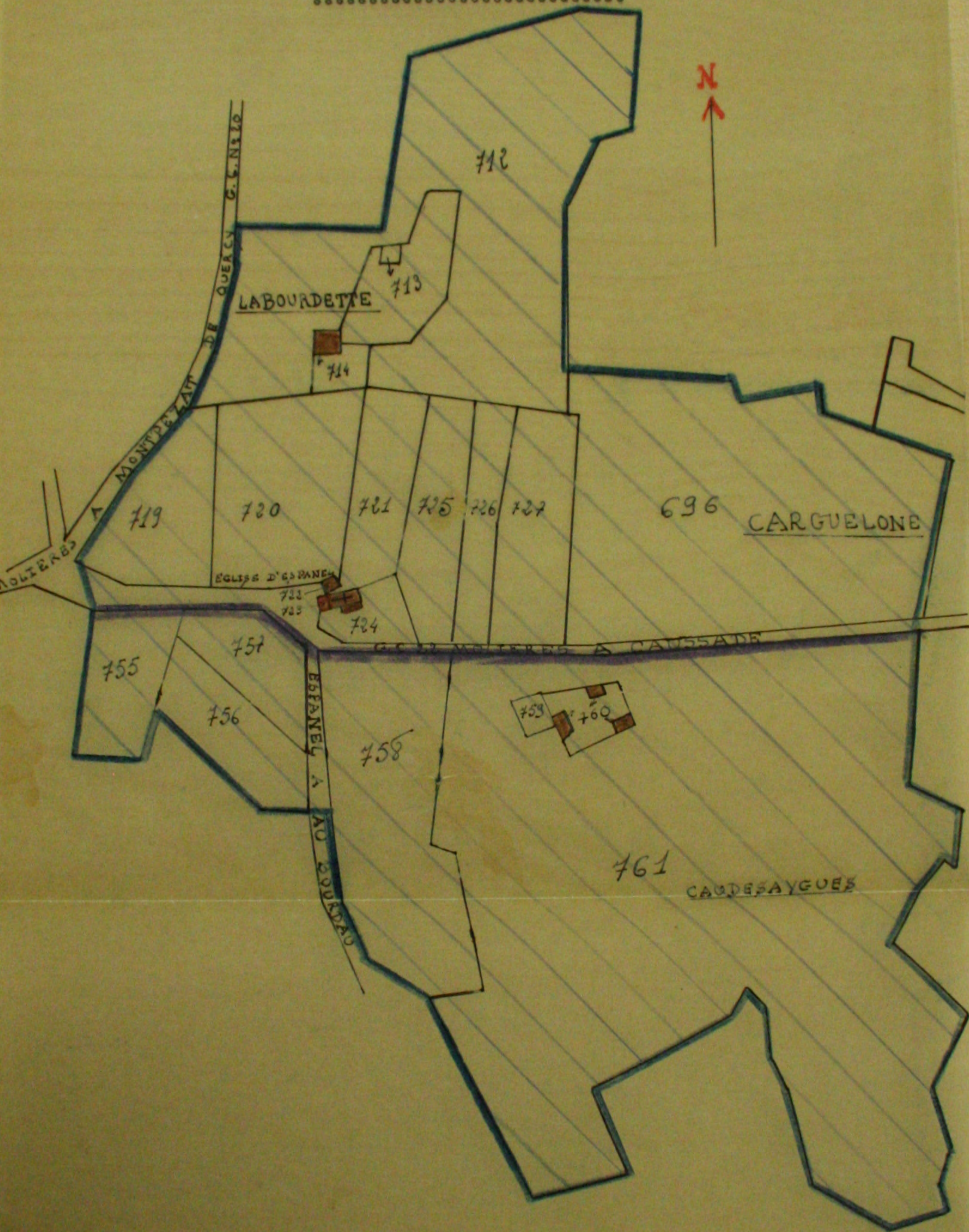
Paris, le

23 NOV 1942

Par délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts





SITE DE L'EGLISE D'ESPANEL.



SECTION -C- DITE DE SAINT NAZAIRE 1<sup>o</sup> FEUILLE.

" " " " " " 2<sup>o</sup> "

LEGENDE

- LIMITE DU SITE A INSCRIRE ..... : 
- " DES SECTIONS ..... : 
- PROPRIETES BATIES ..... : 